

✕ Forest / Le PS local a changé ses statuts.

Fini, le cumul des mandats

La réflexion a démarré fin 2005 - bien avant l'annonce de l'arrivée de Marie Arena à Forest. A la veille du scrutin communal d'octobre 2006, un accord de principe était passé. Sans doute fallait-il du plus lourd, pour un sujet aussi sensible. Ce lundi soir, la section forestoise du PS se réunissait donc en assemblée générale afin de graver le tout dans ses statuts.

L'objectif de la réforme : le non-cumul des mandats. Plus précisément, rendre incompatible un mandat de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS avec un mandat de parlementaire, que ce soit à l'échelon régional, fédéral ou européen. Le comité de la section locale avait donné son aval au mois de février dernier. Largement : 80 % des voix. Mais afin de changer les statuts, il fallait obtenir deux tiers des suffrages de l'assemblée générale. Pari réussi, avec plus de 90 % de « oui ».

Selon les nouveaux statuts, un bourgmestre, échevin ou président de CPAS forestois pourra toujours être présent sur des listes électorales autres que communales. « Mais il devra signer un document dans lequel il s'engage sur l'honneur à démission-

ner d'un de ses deux mandats s'il est élu », explique Grégor Chapelle, secrétaire général de la section. Si la démission se fait attendre, l'élu récalcitrant sera entendu. Et, c'est là que réside la principale nouveauté, si les arguments développés ne convainquent pas, il risque l'exclusion de la locale ou des futures listes électorales du PS forestois.

« La gestion publique est de plus en plus complexe, justifie Grégor Chapelle. Un travail infini qui mérite qu'on s'y consacre entièrement, c'est une question d'efficacité. Et aussi de respect de l'électeur, afin de ne pas creuser davantage le fossé entre le politique et le citoyen. Depuis 2000 et la revalorisation du barème des échevins, la fonction est rémunérée correctement. » A savoir, quelque 2.900 euros net par mois - dont 500 reversés au PS. « Il n'y a pas de raison d'être payé deux fois pour deux fonctions que l'on habite à moitié. »

Même s'il est intéressant pour un élu communal de se faire entendre à un autre niveau de pouvoir ? « Des relais, cela se trouve au sein d'un parti, même pour des échevins. Et un bourgmestre n'a pas besoin de ça pour se faire entendre. » ■ **BENOÎT MATHIEU**